

PROCES VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 22 novembre 2007

Le conseil communautaire dûment convoqué, se réunira le :

**Judi 22 novembre 2007
A 18 heures
Salle du conseil – Mairie de Bléré**

ORDRE DU JOUR :

- **Logement des Jeunes dans le Blérois : Intervention du Foyer des Jeunes Travailleurs d'Amboise, Mme GANDUBERT – Directrice**
- **Approbation du procès verbal de la réunion du 18 octobre 2007**
- **Approbation du procès verbal de la réunion du 25 octobre 2007,**
- **Transports Scolaires :**
 - o **Création d'un budget annexe – « CCBVC – Transports Scolaires » au 1^{er} janvier 2008 – Comptabilité M43**
 - o **Charges Transférées :**
 - **Adoption des modalités de révision des charges transférées sur proposition de la commission**
 - **Adoption des effectifs par commune – incidence sur les charges transférées**
 - o **Convention avec le Conseil Général – la communauté de communes devient organisateur secondaire auprès du conseil général**
 - o **Convention avec la Ville de Azay sur Cher pour le transport scolaire des enfants scolarisés dans des établissements desservis par la communauté de communes**
 - o **Création d'une régie « Transports Scolaires » au 1^{er} janvier 2008**
 - o **Création de sous régies « Transports Scolaires » au 1^{er} janvier 2008 dans les communes suivantes : Athée sur Cher, Bléré, Chenonceaux, Chisseaux, Cigogné, Civray de Touraine, Dierre, Epeigné les Bois, Francueil, La Croix en Touraine, Luzillé, St Martin le Beau et Sublaines,**
 - o **Indemnités au régisseur « Transports scolaires »**
- **Zone de Sublaines –**
 - o **Acquisition des parcelles sur la commune de Sublaines**
- **REOM - Déchets Ménagers et assimilés –**
 - o **Règlement du service de collecte**
 - o **Règlement des déchetteries**
 - o **Convention avec la CCET pour la collecte**
 - **du hameau « Les Sables », commune de Azay-sur-Cher**
 - **des parties des Rue Ravel et Rue de la Bourdaisière situées sur la commune de Montlouis-sur-Loire**
 - **du hameau « Les Bâtisses », commune de Montlouis sur Loire**
 - o **Convention tripartite avec Céré la Ronde et le SMICTOM du Val d'Indrois pour la collecte du lieu-dit « Le Collier », commune de Céré-la-Ronde**
 - o **Convention avec UPM pour la reprise du papier – renouvellement**
 - o **Convention avec Tour(s) Plus pour l'élimination des déchets ultimes collectés par EMMAUS sur notre territoire - 2008**
- **CLIC Nitro Bick Ford – nomination d'un nouveau délégué communautaire**
- **Questions Diverses**

A Bléré, le 15 novembre 2007
Le Président,
Georges FORTIER

SEANCE du 22 novembre 2007

Etaient présents :

Athée sur Cher : M. Philippe VASLIN

Absentes excusées : Mme Marie-Claire ROBERT, pouvoir à M. Robert PAPINEAU - Mme Marie-Ange PANNETIER

Bléré : Mme Yamina LE BRIZ - Dr Georges FORTIER - M. Marcel BISSON - M. Jacques CHAMORET -

Absent excusé : M. Jean-Noël ROBINEAU, pouvoir à Mme Françoise BAROU

Chenonceaux : M. Michel LE GOFF - M. Daniel CHAMPION

Chisseaux : M. Franck AUGIAS

Absent excusé : M. Robert GIRAULT, pouvoir à M. Franck AUGIAS

Cigogné : M. Gérard JACQUES - Mme Françoise GUILLARD

Civray de Touraine : M. Jean-Paul COUTON

Absent excusé : M. Alain BERNARD

Courçay : M. Jean-Marc CHAMPION - M. Jean-François BISTER

Dierre : Mme Geneviève HOUSSAIT

Absent excusé : M. Roland RAIMBAULT, pouvoir à Mme Geneviève HOUSSAIT

Epeigné les Bois : M. Jacky MARCHAU - M. Claude LESUR

Francueil : M. Pierre ULLIAC - Mme Véronique LEMEUNIER

La Croix en Touraine : Mme Jocelyne COCHIN - M. André CAILLE - M. Denis CHANTREL

Luzillé : MM Jacky GAUVIN - Michel SACHE

Saint Martin le Beau : - M. Alain KERBRIAND-POSTIC - M. Alain SCHNEL - M. Didier AVENET

Sublaines : M. Joseph LOISELEUR

Absent excusé : M. Christian FOUASSIER, pouvoir à M. Georges FORTIER

Etaient également présents : Martine GOUGUET - Eddy JORANDON

Etait également présent : M. Jean Louis CHERY, représentant de la commune de Francueil (Elu communautaire suppléant sans voix délibérative)

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut débiter.

M. Didier AVENET est désigné secrétaire de séance

Le Président informe l'Assemblée que le Foyer des Jeunes Travailleurs d'Amboise doit faire son intervention. Il précise que, pour des raisons techniques, celle-ci aura lieu en fin de séance.

Le Président informe l'Assemblée qu'il laisse la présidence de la présente réunion à Monsieur Michel SACHE, 1^{er} Vice Président de la Communauté.

Les élus communautaires, à l'unanimité, acceptent que le conseil communautaire soit présidé par Monsieur Michel SACHE, 1^{er} Vice Président de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher.

Approbation du procès verbal des réunions des 18 et 25 octobre 2007 -

Monsieur SACHE rappelle que le conseil communautaire doit adopter les deux derniers PV de conseils communautaires.

Sans aucune remarque, **les élus communautaires, à l'unanimité, acceptent les comptes rendus des deux derniers conseils communautaires.**

Transports Scolaires -

Monsieur SACHE rappelle que la compétence Transports Scolaires doit être reprise par la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2008 (sous réserve de l'acceptation par l'ensemble des communes membres du Syndicat Intercommunal de Secteur Scolaire et de la Communauté de Communes - dissolution du SITS et modification des statuts de la CCBVC).

- **Création d'un budget annexe « Transports Scolaires (CCBVC) » au 1^{er} janvier 2007.**

Le 1^{er} Vice Président rappelle que le conseil communautaire doit entériner la création d'un budget annexe « Transports Scolaires (CCBVC) » au 1^{er} janvier prochain. Ce budget doit permettre de retracer les dépenses & recettes spécifiques à la compétence.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** la création d'un budget annexe « Transport Scolaires (CCBVC) » à compter du 1^{er} janvier 2008
- **PRECISE** que la nomenclature comptable d'application au budget sera la nomenclature M43 développée, spécifique au service de transport des personnes

- **Charges transférées :**
 - o **Modalités de révision des charges transférées liées à la reprise du syndicat intercommunal de transports scolaires du canton de Bléré**
 - o **Adoption formelle des effectifs par commune pour une application au 1^{er} janvier 2008**

Monsieur SACHE rappelle que la commission des charges transférées s'est réunie le 7 novembre dernier. Elle a déterminé les critères de reprise de la compétence « Transports Scolaires », en tant qu'organisateur secondaire, par la communauté de communes sur l'ensemble de ses communes membres.

Sur la proposition des charges transférées, il est nécessaire d'entériner les modalités de révision des charges transférées liées aux transports scolaires. La commission propose unanimement que l'attribution de compensation soit révisée annuellement en fonction du nombre d'élèves effectivement transportés par la CCBVC en octobre de l'année précédente.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le principe des charges transférées tel qu'il est proposé par la commission des Charges Transférées,
- **PRECISE**, que, par conséquent, les nombres des élèves transportés devra être arrêté annuellement par délibération du conseil communautaire pour une application au 1^{er} janvier de l'année suivante

- **Convention avec le Conseil Général d'Indre et Loire -**

Monsieur SACHE précise qu'il convient de signer une convention avec le conseil général. La communauté de communes devient organisateur secondaire à compter du 1^{er} janvier 2008 en lieu et place du SITS qui disparaît. Il s'agit d'autoriser le Président à signer cette convention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, avec le Conseil Général d'Indre et Loire, la convention relative à la délégation de compétence (organisateur secondaire)
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention, avec le Conseil Général, relative à FIL VERT

- **Convention avec la commune d'Azay sur Cher -**

Monsieur SACHE rappelle que la communauté de communes reprend la compétence Transports Scolaires à compter du 1^{er} janvier 2008 en tant qu'organisateur secondaire. La commune d'Azay sur Cher appartenait au SITS du canton de Bléré. Afin d'assurer la continuité du service aux enfants de cette commune, il est nécessaire de conventionner avec celle-ci pour les enfants concernés.

Il s'agit essentiellement du transport d'une dizaine d'enfants maximum, pour les lieux dits en limite de la commune de Athée sur Cher. Ces enfants sont transportés vers les établissements scolaires desservis par la Communauté de communes (essentiellement les lycées d'Amboise).

La commune d'Azay sur Cher versera à la communauté de communes de Bléré Val de Cher une participation au titre du fonctionnement (fonction du nombre d'élèves) et la participation

financière pour les enfants de sa commune, charge à elle de récupérer les sommes dues auprès des familles (dans la limite de 100 € par an et par enfant - décision du CG 37).

Le Président devra être autorisé à signer cette convention qui prendra effet au 1^{er} janvier 2008.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer une convention avec la Commune de Azay sur Cher sur le Ramassage des enfants de cette commune, allant dans des établissements scolaires desservis par la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher

- Création d'une régie « Transports Scolaires » - CCBVC

Afin d'assurer la continuité du service, et pour poursuivre le fonctionnement du SITS tel qu'il est, il est nécessaire de créer une régie pour les « Transports Scolaires ». Le conseil communautaire devra autoriser la création de la régie dans les termes de celle existant au SITS.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, CREE une régie intitulée « CCBVC - Transports Scolaires »

- Créations de sous-régies dans les communes de la communauté de communes pour la vente des cartes de « Transports Scolaires »

Pour permettre un encaissement des ventes de cartes de transports scolaires, il est indispensable de créer une sous-régie par commune (excepté Courçay dont les enfants sont ramassés par un autre biais). Le conseil communautaire devra autoriser la création de 13 sous régies.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, CREE une sous régie « CCBVC - Transports Scolaires - Commune de »

- Indemnité aux régisseurs

Afin de maintenir l'indemnité de régie du SITS, il est nécessaire d'augmenter l'indemnité de régie, au niveau communautaire. Cette somme couvre les frais d'assurance, et de cautionnement notamment.

Il est précisé que le Président, dans son pouvoir de nomination du régisseur, fixe le montant de l'indemnité de régie.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, PORTE le montant maximal de l'indemnité de régie à 150 € par an.

Monsieur AVENET demande pourquoi n'est il pas crée de sous régie à Azay sur Cher. Le Président répond que la commune remboursera la CCBVC à concurrence de la participation des familles, charge à la dite commune de se faire rembourser auprès de ses administrés.

Le Président informe l'Assemblée que Mme BAROU deviendra délégué communautaire titulaire lors du conseil communautaire de décembre tel qu'en a décidé le conseil municipal de Bléré récemment. Elle remplace ainsi Monsieur ROBINEAU qui devient délégué suppléant.

Le Président rappelle également que sera créée, si l'Assemblée l'autorise, un poste de Vice Président en charge des Transports Scolaires à compter du 1^{er} janvier 2008. Il sera alors proposé la candidature de Mme BAROU comme Vice Présidente.

« Après mars, le nouveau ou la nouvelle présidente aura la charge d'organiser la gestion de la communauté de communes », dit le Président. Mme BAROU consacre beaucoup de son temps aux transports scolaires, notamment en dehors des heures ouvrables de la communauté de communes. Elle va sur le terrain. De plus, le SIVU était géré par un agent administratif qui sera repris par la CCBVC à hauteur de 10 h semaine.

Le Président informe également l'Assemblée du départ de Monsieur Guy BONVALET, l'agent technique de la Communauté de Communes au 1^{er} mars prochain. Lui aussi a des horaires atypiques et il convient de lui trouver un remplaçant. Le Président précise que l'annonce à d'ores et déjà était publiée et que la Commission du Personnel se réunira dans les plus brefs délais afin de procéder au recrutement.

ZA d'intérêt national dite « ZA de Sublaines » - Acquisition des parcelles

Monsieur SACHE laisse la parole à Monsieur JACQUES, Vice Président en charge des Affaires Economiques.

Il précise que Monsieur FOUASSIER et lui-même ont rencontré un certain nombre de propriétaires de la zone et ont obtenu des accords écrits. Il s'agit de valider les acquisitions, et d'autoriser Monsieur le Président, ou Monsieur le Vice Président en charge des Affaires Economiques à signer les compromis avec les propriétaires concernés, puis à signer les actes d'achat et tout autre document. L'avis définitif des domaines nous a été fourni dernièrement. La totalité des acquisitions de la partie se situant sur la commune de Sublaines sera d'environ 1 400 000 €.

Pour cela, nous obtiendrons des aides du Conseil Général et du Pays Loire Touraine (Conseil Régional) dans la limite de 80 % des coûts d'acquisition y compris indemnités d'éviction et frais divers.

Monsieur PAPINEAU demande quelle surface totale sera acquise. Monsieur JACQUES lui répond qu'il s'agit de 25 ha sur un total d'une trentaine sur Sublaines. Il précise escompter acquérir les parcelles sur Sublaines et en même temps quelques parcelles sur Bléré.

Le Président rappelle que le POS de Bléré est en cours de révision en PLU.

Le Président informe aussi que, sur cette zone, nous sommes dans une zone de préemption sur la SAFER. Un décret de 2006 permet désormais à la SAFER de préempter sur les zones AU (urbanisation future) dès lors que les parcelles font l'objet d'un fermage en cours.

Monsieur JACQUES précise que la SAFER sera contactée rapidement afin de l'informer des acquisitions.

Monsieur JACQUES sollicite donc l'autorisation de signer les compromis.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la signature des compromis, puis des actes d'acquisitions par Monsieur le Président, ou par Monsieur le Vice Président en charge des Affaires Economiques.

Monsieur KERBRIAND-POSTIC intervient auprès du Président et du Vice Président en charge des Affaires Economiques, et demande, en tant que Conseiller Général à être informé sur les avancées du dossier Za de Sublaines. Il s'étonne qu'il n'est pas été produit de réponse au courrier du conseil général proposant de mettre à disposition de la CCBVC ses services d'ingénierie foncière.

Le Président, après que lui est été fourni le document, donne lecture de la lettre du CG37. Il informe l'assemblée qu'il était prématuré de répondre à ce courrier tant que les services des domaines ne s'étaient pas prononcés. C'est aujourd'hui chose faite.

REOM - Déchets Ménagers et assimilés -

○ Règlement du service de collecte

Monsieur SACHE donne lecture du règlement.

Monsieur KERBRIAND-POSTIC fait une remarque sur la dernière page du document, notamment sur l'article concernant les incivilités. Cela fait appel au pouvoir de police. A lire le document, on peut déduire qu'il faut prendre contact avec les services communautaires pour constater les infractions et dépôts sauvages.

Monsieur le Président intervient et précise qu'il faut enlever cet article. La communauté de communes a interrogé l'association des Maires d'Indre et Loire, et son service juridique à ce sujet. Une réponse va nous être apportée. Le même questionnement sera fait auprès des services préfectoraux.

Monsieur SACHE met au vote le règlement en ôtant l'article relatif aux constatations des dépôts sauvages par les agents de la communauté de communes. Il est nécessaire de laisser les communes agir.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le règlement du service de collecte des déchets ménagers & de la facturation de ce service.

○ **Règlement des déchetteries communautaires**

Monsieur SACHE donne lecture du document.

Monsieur AUGIAS intervient sur un principe d'équité entre les professionnels et les particuliers. Il est nécessaire qu'il y ait uniformité entre le volume pouvant être déposé de façon hebdomadaire par les professionnels (2 m²), et ceux pouvant l'être par les particuliers (3 m²).

Monsieur SACHE dit qu'il ne s'oppose pas à cette idée et propose que le règlement des déchetteries communautaires tienne compte de cette remarque. Il le propose au vote ainsi modifié.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le règlement des déchetteries communautaires de Bléré Val de Cher.

Le Président félicite la commission « aménagement de l'espace » pour son travail.

Le président sollicite de Monsieur SACHE pour faire un exposé sur le service des déchets ménagers et sur le budget REOM Déchets Ménagers et assimilés.

Monsieur SACHE présente les évolutions telles qu'il les a présentées à sa commission. On relève une très forte augmentation des apports en déchetterie. Il y a une nette diminution des ordures ménagères collectées en porte à porte.

Plus généralement, on relève une hausse très modérée des volumes de déchets sur notre communauté de communes. D'ici quelques semaines, les données chiffrées seront disponibles.

Mme BAROU intervient notamment sur les déchetteries : il est nécessaire que soit augmenté le tri en déchetterie notamment du bois et du polystyrène.

Monsieur SACHE répond que l'on va commencer par le bois dans un premier temps sur la déchetterie de Bléré.

Le Président rappelle, qu'en matière de déchets, on a réglé pratiquement tous les problèmes y compris sur la facturation. En pointant les foyers à partir du questionnaire qui a été envoyé à tous les foyers durant l'été, on a découvert et corrigé un certain nombre d'erreur.

De plus, l'augmentation régulière de la population nous permet, cette année, d'équilibrer le budget. Le budget avait été calculé sur 8 500 foyers et nous avons plus de 9 000 pétitionnaires en part forfaitaire.

Monsieur SACHE rappelle que nous avons fournis plus de 700 composteurs à nos habitants.

Le Président conclut en disant que pendant 2 à 3 années, il n'y aura pas, a priori d'augmentation ou du moins une minoration de l'augmentation. Pour le moment, nous allons récupérer les pneus en déchetteries, nous récupérerons les lampes, nous allons récupérer le bois. Il faudra aussi aller vers les reprises des DEEE (Déchets des Equipements Electriques et Electroniques)

○ **Conventions avec la Communauté de Communes de l'Est Tourangeau pour la collecte :**

- **Du hameau « les Sables », commune de Azay sur Cher**
- **Des parties des Rue Ravel et Rue de la Bourdaisière, commune de Montlouis sur Loire**
- **Du hameau, « Les Bâtisses », commune de Montlouis sur Loire**

Monsieur SACHE explique qu'il s'agit de collecter les ordures ménagères des foyers en limite de notre communauté de communes. Les foyers concernés acceptent les règles de collecte telles que notre communauté les définit.

Nous facturons directement les foyers concernés qui sont exonérés par leur communauté de communes de la TEOM. La liste des foyers concernés est dressée annuellement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Président, ou Monsieur le Vice Président en charge de l'Aménagement de l'espace, à signer les conventions adéquates avec la Communauté de Communes de l'Est Tourangeau pour permettre la collecte de foyers hors territoire de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher

- **Convention tripartite avec Céré la Ronde, et le SMICTOM du Val d'Indrois pour la collecte du lieu-dit « Le Collier », commune de Céré la Ronde**

Monsieur SACHE explique qu'il s'agit de collecter les ordures ménagères des foyers en limite de notre communauté de communes. Les foyers concernés acceptent les règles de collecte telles que notre communauté les définit. Il s'agit d'un hameau situé sur la commune de Céré la Ronde.

Nous facturons directement les foyers concernés qui sont exonérés par leur communauté de communes de la TEOM. La liste des foyers concernés est dressée annuellement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Président, ou Monsieur le Vice Président en charge de l'Aménagement de l'espace, à signer une convention avec la Commune de Céré la Ronde et le SMICTOM du Val d'Indrois pour la collecte du lieu-dit le Collier.

- **Convention avec UPM**

Monsieur SACHE explique que pour la reprise du papier, il est nécessaire de signer une convention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Président, ou Monsieur le Vice Président en charge de l'Aménagement de l'espace, à signer la convention de reprise pour le papier avec l'entreprise UPM

- **Convention avec Tour(s) Plus pour l'élimination des déchets ultimes collectés par EMMAUS sur notre territoire**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Président, ou Monsieur le Vice Président en charge de l'Aménagement de l'espace, à signer la convention avec Tour(s) Plus pour l'élimination des déchets ultimes collectés par EMMAUS sur notre territoire

Monsieur SACHE informe l'assemblée que les Publicités non adressées (PNA) vont bientôt être taxées. Un éco organisme va nous reverser une somme en fonction du volume de papier collecté par notre communauté. L'organisme se nomme Eco Folio et cela pourrait rapporter 8 000 € par an.

CLIC Nitro Bick Ford - nomination d'un nouveau délégué communautaire

Monsieur SACHE explique que lors d'un précédent conseil communautaire, il avait été décidé de nommer Monsieur Alain KERBRIAND-POSTIC en tant que délégué de notre assemblée auprès du CLIC Nitro Bick Ford.

Monsieur Alain KERBRIAND-POSTIC étant représentant du Conseil Général auprès du CLIC, nous sommes sollicités afin de nommer un autre représentant pour notre communauté de communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, NOMME Monsieur Jacky GAUVIN comme étant représentant de notre Communauté de Communes auprès du CLIC - Commission Locale d'Information et de Concertation - Nitro Bick Ford

Le Président informe l'Assemblée que la séance est suspendue. La séance reprendra pour les questions diverses.

Monsieur le Président donne la parole à Mme GANDUBERT, de l'Association Jeunesse et Habitat. L'association a réalisé une étude sur le logement des jeunes dans le blérois. Monsieur BRUN, qui a suivi l'étude est excusé.

Mme GANDUBERT, directrice du Foyer des Jeunes Travailleurs d'Amboise présente Mlle Marina BONNISSON, qui est chargée du territoire Pays Loire Touraine auprès de l'association.

L'étude est présentée par Mme GANDUBERT (diaporama). Le rapport détaillé est tenu à disposition des élus communautaires au siège de la CCBVC.

La conclusion de l'étude est la suivante : envisager une résidence Foyer des Jeunes Travailleurs de 5 à 10 logements sur le blérois répondrait à la demande.

Un débat s'engage après cette présentation entre les élus et Mme GANDUBERT.

Le Président dit « qu'il faut adhérer à cette idée pour y croire, mais c'est excessivement compliqué ». Monsieur KERBRIAND-POSTIC approuve ce que dit le Président : « les jeunes préfèrent aller voir les services spécialisés... on a besoin de cette vision »

Mme GANDUBERT précise que l'on s'aperçoit que les demandes de logement des jeunes ne sont pas recensées statistiquement car, souvent, ils ne peuvent constituer de dossier.

Mme GANDUBERT donne ensuite des détails quant à l'activité du FJT. : plus de 80 % des jeunes ont une activité professionnelle. 10 % des jeunes sont en difficultés, les autres ont une seule difficulté, dit elle, « comment se loger avec 250 € mensuels ? ».

Monsieur AVENET propose que la Commission qu'il préside (Commission Habitat Cadre de Vie) engage une réflexion sur le sujet. Il obtient l'aval de l'assemblée.

Le Président remercie Mme GANDUBERT et Mlle BONNISSON de leur exposé.

La séance reprend son cours.

Questions Diverses -

Il n'y a pas de question diverse.

Prochaines Réunions communautaires -

Bureaux	Conseils Communautaires
Lundi 17 décembre	Jeudi 20 décembre
Lundi 21 janvier	Mercredi 23 janvier
Lundi 25 février	Jeudi 28 février

Ces dates sont données à titre indicatif et vous seront confirmées par des convocations individuelles.

Aucun autre point n'étant abordé, la séance est levée à 20h15.

Le Secrétaire de Séance
Didier AVENET

Le Président,
Georges FORTIER